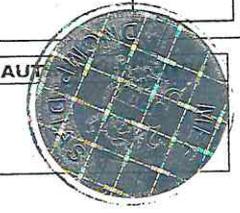


MARCHÉS PUBLICS

REPUBLIQUE DE BENIN
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
 MARCHÉ N° 1436 -2022/MEF/MESRS/UAC/oE-EIE/SPM DU 20 / 06 / 2022
 Réf : SIGMaP : F_CoE-EIE_58236

STRUCTURE		College of Engineering-Energie, Infrastructure de transport et Environnement (CoE-EIE).			
OBJET: Acquisition de mobiliers de bureau et universitaires pour l'équipement des bureaux et salles de cours au profit du CoE-EIE.					
TITULAIRE :		ETS LES 2BJ GROUP COTONOU au Saint Jean Gbèdiga, TEL : 97 57 23 71			
RESERVE A L'AUTORITE CONTRACTANTE			RESERVE A LA DNCMP		
DATE PUBLICATION DE L'AVIS	17/05/2022	DATE D'APPROBATION	20.../06/2022		
DATE D'OUVERTURE	24/05/2022	DATE DE NOTIFICATION	01.../06/2022		
DATE D'ATTRIBUTION	01/06/2022	 VU L'Agent Comptable de l'UAC O. C. KEKEREQUE 17/06/2022			
DELAI D'EXECUTION	Trente (30) jours calendaires				
FINANCEMENT :	Interieur	0	0%		
	Budget National				
	Emprunt	0	0%		
	Autonome	9 562 500	100%		
	Don	0	0%		
MONTANT DU MARCHÉ :		HTVA	8 103 825 FCFA		
		TTC	9 562 500 FCFA		
TYPE DE MARCHÉ		FOURNITURE	<input checked="" type="checkbox"/>		
		TRAVAUX	<input type="checkbox"/>		
		SERVICES	<input type="checkbox"/>		
		PRESTATIONS INTELECTUELLES	<input type="checkbox"/>		
MODE DE PASSATION		AOO	<input type="checkbox"/>		
		GRE A GRE	<input type="checkbox"/>		
		AMI	<input type="checkbox"/>		
		DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX	<input checked="" type="checkbox"/>		
		DEMANDE DE COTATION	<input type="checkbox"/>		
		CONSULTATION DE PRESTATAIRES	<input type="checkbox"/>		
AUTORISATION DE PROGRAMME : Annuel					AUT
CREDITS DE PAIEMENT	IMPUTATION	BUDGET NATIONAL	MONTANT DON	MONTANT EMPRUNT	MONTANT AUTONOME
Année : 2022	2443854607	0	0	9 562 500 FCFA	0






Aux termes de la Demande de cotation N°02-2022 /UAC/CoE-EIE /SPM intervenue le 17 mai 2022 entre le projet le **College of Engineering-Energie Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE)** (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») et représenté aux présentes par le **Professeur Guy Alain ALITONOU** agissant en qualité de **Coordonnateur** d'une part et **l'Ets LES 2BJ GROUP**, inscrit au RCCM sous le numéro **RCCM RB/COT/19 A 43257**, domicilié à **Ilot 600-Maison ADILEHOU Acaduce, Quartier Saint Jean Gbèdiga, Cotonou Bénin**, Téléphone **97 57 23 71** et représenté aux présentes par **Madame BOCO Béatrice** agissant en qualité de **Directrice** ci-après désigné comme le « Titulaire » d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que certaines fournitures soient livrées par le Titulaire, c'est-à-dire, **acquisition de mobiliers de bureau et universitaires pour l'équipement des bureaux et salles de cours au profit du CoE-EIE**, et a accepté une offre du titulaire pour la livraison de ces mobiliers pour un montant égal à **neuf millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents (9 562 500) franc CFA Toutes Taxes Comprises** (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

Puis il a été arrêté et convenu ce qui suit:

Article 1^{er} : documents contractuels

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché:

- a) le présent Marché ;
- b) la lettre de notification du marché ;
- c) la soumission du Titulaire ;
- d) le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- e) la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- f) la description technique des fournitures;
- g) le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- h) l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
- i) la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.
- j) l'ordre de service d'exécution des prestations ;

Article 2 : obligations du titulaire du marché

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les mobiliers de bureau et universitaires et de remédier aux éventuelles défauts de fabrication ou dysfonctionnement en conformité absolue avec les dispositions du présent Marché.

Marché relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau et universitaires pour l'équipement des bureaux et salles de cours au profit du CoE-EIE.



Article 3 : obligations de l'Autorité contractante

L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des mobiliers et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché.

Article 4 : Durée d'exécution du marché

Le délai d'exécution du marché est de 15 jours calendaires à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service d'exécution des prestations.

Article 5 : Montant du marché et modalité de paiement

Le montant du présent marché est de **neuf millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents (9 562 500) franc CFA Toutes Taxes Comprises.**

Article 7 - Monnaie et mode de paiement

Les règlements au profit du titulaire au titre du présent marché se feront en francs CFA (FCFA) par crédit du compte N° 00400137546 ouvert au nom du « Titulaire » l'ETS LES 2BJ GROUP à la BSIC au Bénin.

Article 20 – Délai de règlement

Le College of Engineering-Energie Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE) est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration d'une mise en demeure de huit (8) jours jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 110 du code des marchés publics en vigueur en République du Bénin.

Article 5 : Régime fiscal applicable

Le présent marché est soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en République du Bénin. Conformément aux textes, le titulaire du marché est assujéti au paiement d'une redevance de régulation de montant équivalent à 0.50% du montant hors taxes du marché. Cette somme sera versée directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au Trésor public.

Article 6 : Pénalités applicables

En cas de retard dans l'exécution du Marché, le prestataire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à **1/2000 IÈME** du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à **0.5%** du montant du marché.

Article 7 : réception des fournitures

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par un comité de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Bénin.

La réception sera prononcée par un comité de réception dont la composition se présente comme ci-après :

- le Spécialiste en passation des marchés du projet CEA-IMPACT ;
- le Responsable Financier du CEA-SMIA ou son représentant;

Marché relatif à l'acquisition de mobiliers de bureau et universitaires pour l'équipement des bureaux et salles de cours au profit du CoE-EIE.



